

Conseil-exécutif
du canton de Berne
Postgasse 68
3000 Berne 8

La Neuveville, le 25 avril 2013

Etude BAK Basel sur les prestations du canton de Berne

Monsieur le président du Conseil-exécutif,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 24 avril 2013, le résumé – en allemand – de la 2^e phase des travaux du BAK Basel concernant les prestations du canton de Berne en comparaison intercantonale. Il relève qu'une grande part des coûts supérieurs à la moyenne des autres cantons sont inhérents à la situation topographique et démographique du canton de Berne.

Le CJB rappelle que la Constitution organise le canton de Berne en régions administratives, l'une d'elle étant le Jura bernois qui bénéficie d'un statut particulier pour des raisons identitaires, linguistiques et culturelles (art. 5). Il serait par conséquent inacceptable que des réductions de prestations soient décidées si elles devaient concerner le seul Jura bernois, voire uniquement les régions non-urbaines du canton, ou si elles touchaient des services spécifiquement mis en place pour permettre à la population du Jura bernois d'avoir accès à des interlocuteurs de langue maternelle française.

Au vu des travaux en cours visant à renforcer la place de la minorité francophone au sein du canton de Berne, le CJB s'opposera fermement à toute décision de supprimer, transférer ou concentrer hors du Jura bernois un service offrant actuellement des prestations en français à la population.

Nous souhaitons savoir si le Conseil-exécutif partage notre avis et s'il est prêt à s'engager en ce sens.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président du Conseil-exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Jean-Pierre AELLEN

Fabian GREUB